

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

----- COMpte Rendu Sommaire de la Seance DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 19 novembre 2012, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Laurence LEMOINE, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI, Serge CHAVOUTIER.

Absent : NEANT

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- **Travaux** :
- **Cimetière** : les travaux avancent : la tranche ferme 2012 est terminée : les allées ont été recouvertes de concassé. Nous aurons réglé pour la fin de l'année 143 107,84 € TTC à l'entreprise.
 - Reste à voir pour la barrière. Contact a été pris avec le ferronnier. Un modèle doit être choisi parmi un catalogue proposé, avec possibilité soit dépassé du mur soit au niveau du mur soit légèrement en dessous.
 - Pour le portail, il s'ouvrira à l'extérieur avec fonds plein ou non et 2 portes symétriques. Le choix devra être arrêté pour fin décembre et inscription au Budget primitif 2013.
 - Règlement : Un groupe de travail d'élus sera constitué pour élaborer un règlement de cimetière qui sera ensuite entériné par le Conseil Municipal. Prend connaissance d'un courrier d'un administré qui souhaite acquérir une concession dans le nouveau cimetière.

- **Protection du village** : L'avenant au marché d'un montant de 35 018,88€ concernant les 40 ml supplémentaires à poser a été notifié à l'entreprise BASSO. Un rendez-vous a été pris avec l'ONF-RTM, Maître d'œuvre des travaux pour l'implantation précise.

- **Intercommunalité** :
 - Le Conseil Municipal donne son avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général portant sur le programme pluri annuel des travaux d'entretien des cours d'eau présenté par le SIVOM de Moutiers.
 - Le Conseil municipal donne son accord pour le retrait de la compétence par suppression dans les statuts du SIVOM et transfert à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise de la compétence « gestion des cours d'eau et notamment les études et travaux d'aménagement et d'entretien » à compter du 1^{er} novembre 2012.
 - M. Hubert FRATICELLI, délégué communal à l'intercommunalité fait le point :
 - Transports : la ligne de bus La Léchère - Moutiers – Bozel est assez fréquentée. Il indique que sur les lignes de bus « Transport à la Demande » c'est-à-dire sur réservation, les usagers sont moins nombreux. La ligne est subventionnée à 50%
 - Un service de bus au départ de Moutiers pour des spectacles au Dôme d'Albertville est opérationnel (3€aller/retour). Les personnes intéressées doivent s'adresser directement à l'Office du Tourisme de Moutiers, les places sont limitées.
 - Prend connaissance des nouvelles modalités de facturation de la Redevance Ordures Ménagères aux professionnels, de la réflexion des Elus sur le lieux de traitement des déchets, soit à l'usine de Montvalezan, bien que ancienne ou sur le site de Chambéry Métropole qui n'a pas atteint sa capacité maximum. Les Elus de Basse Tarentaise sont plutôt favorables pour que les déchets soient acheminés et traités sur le site de Chambéry.
 - CCVA : par convention, un agent intercommunal sera dédié au SPANC (assainissement non collectif)
 - Mur d'escalade de ND du Pré, une convention avec un cabinet spécialisé vient d'être passée pour une mission de sécurité sur le site
 - Dalle et passerelle de la Chaudanne à Moutiers : actuellement propriété de la commune de Moutiers, une SEM se propose de l'acquérir avec un projet d'aménagement global.
 - Ecole de musique : un aménagement des locaux est prévu avec financement de la CCVA et de la CCCT.

- **Personnel :**

Monsieur le Maire indique que l'arrêt de travail de la Directrice des Services a été prolongé et que la remplaçante assurera le service durant l'absence.

- **Finances**

. **Décisions modificatives des Budgets de la commune et de l'eau**

Budget de l'eau :

- 1- La trésorerie nous a adressé un courrier pour admettre en non valeur sur le Budget Eau/ Assainissement des petits reliquats (anciennes factures) pour 52 €. Il faut ouvrir des crédits à l'article 6541 pour 52 €, à prendre sur l'article 6228 analyses d'eau.
- 2- Lors du dernier conseil municipal du 07 septembre, le Conseil avait décidé d'admettre en non valeur la somme de 149,86 pour une ancienne dette d'eau. Or il n'y a pas assez de crédits ouverts sur l'article 6541. Une décision modificative est nécessaire. Crédits à prendre aussi sur l'article 6228 pour 150 €
- 3- Budget de la commune pour liquidation judiciaire (Savoie Electronique pour 915 €) : crédits à ouvrir sur l'article 6541 pour 915€, à prendre sur le chapitre 011 charges à caractère générales.
- 4- Décision modificative sur le budget de la commune pour reversement de produit fiscal (communes riches sur communes moins riches) crédits à ouvrir sur le chapitre 014 pour 2 618 € à prendre sur le chapitre 011, charges à caractères générales

. **Ligne de trésorerie :**

Lors du dernier conseil Municipal, il avait été décidé de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€. Seul le Crédit Agricole nous a fait une proposition : 100 000 € sur 12 mois au taux global révisable de 2,088% avec 400 € de frais de dossier. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches.

- **Conventions**

- Savoie Electronique, pour une location de pylône, la redevance annuelle à encaisser sera de 2 752 €.
- Orange Réseaux Sud Est sollicite une permission de voirie pour 18 ans. La commune lui accorde mais indiquera des réserves car elle ne peut pas assurer le déneigement de cette route.

- **Colis de Noël** : cette année 23 personnes pourraient être bénéficiaires. Le Conseil Municipal décide de fixer la valeur à 40 € et de demander à chacun de choisir entre un colis ou un bon d'achat de cette valeur.

- **Subvention au Collège Jean Rostand**

Donne son accord pour verser une participation de 100€ pour un enfant de la commune qui a participé au voyage d'intégration des 6èmes.

- **Affaires diverses** :

- Autorise le Maire à ester en justice suite à un recours engagé au Tribunal Administratif par un administré contre l'arrêté municipal intégrant de droit les biens de la succession Théodore THIAUD dans le patrimoine foncier de la Commune et autorise le règlement des honoraires et frais financiers. M le Maire indique que notre assurance protection juridique a été sollicitée pour cette affaire.
- Etudie la proposition d'achat d'une ancienne construction débordant sur un chemin communal par un particulier et indique que la commune régularisera le dossier lorsqu'un permis de construire sera déposé.
- Prend connaissance d'un courrier d'un administré qui souhaite acquérir la part indivisaire communale de deux parcelles au lieu-dit Géroud et propose que la commune conserve la plus grande parcelle, le particulier la plus petite. M. le Maire prendra contact avec lui pour une visite sur le terrain (estimation du bois).
- Prend connaissance d'un courrier d'un administré venant en réponse d'un courrier de la commune aux héritiers de la succession THIAUD Emilie relatif à l'implantation du nouveau cimetière. M. le Maire indique que finalement l'implantation a été modifiée.
- Prend connaissance qu'un archéologue viendra donner des explications, en réunion publique, sur des vestiges retrouvés sur la commune, vendredi 14 décembre 2012 à 18 h 00.
- Indique que l'appartement de l'école est toujours vacant malgré les affiches apposées. Il est demandé de remettre l'annonce et de la diffuser plus largement (Office du Tourisme de Moutiers, mairies environnantes). Avant la location, il serait souhaitable de changer le moteur de la VMC située dans le grenier.
- Fixe la date des Vœux de la Municipalité le dimanche 06 janvier 2013 à 11 h 00

RAPPELS :

- Il est demandé aux personnes concernées de ramasser les sacs « toutounets » et de les mettre dans les poubelles ou de les ramener chez soi et non pas les abandonner ou les laisser sur place.
- Il est rappelé que les personnes propriétaires ou louant des garages ou parking devront cet hiver les utiliser afin de faciliter le déneigement. Les propriétaires de véhicules mal garés seront sanctionnés.

Prochain conseil municipal, le vendredi 25 janvier 2013

La séance est levée vers 22 heures 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 26 novembre 2012 à la porte de la Mairie.

A FONTAINE LE PUIITS, le 23 novembre 2012

Le Maire,
Marin SOLLIER